



# NOTAIRES

	MATIERES	TEMPS IMPARTI
INTRO	Présentation générale, plan - Les grands principes juridiques, statuts, ... Présentation recueil déontologie (p 11 et 12 et p 29)	<b>60h</b> 1H30
R	• La vente (réglementation générale, réglementation particulière des ventes de meubles aux enchères publiques et prescription)	3H00
E	• Les biens : la classification des biens, les meubles, les modes d'acquisition de la propriété, la possession, l'usufruit ; licéité des biens vendus, biens neufs, restes humains, CITES, ventes d'animaux (chevaux...)	3H30
G	• La responsabilité civile professionnelle : civile et pénale	3H00
L	Ventes volontaires et judiciaires : notions et distinctions ; textes applicables.	1H30
E	Ventes électroniques	4H30
M	Fiscalité des ventes, régime de TVA, Plus-value	3H00
E	Droit de suite, droit de reproduction, contribution à la maison des artistes	2H30
N	Interventions de l'Etat : droit de préemption et classement des œuvres dans la catégorie des trésors nationaux, demandes de certificats ; archives ; biens inaliénables et imprescriptibles ; revendications, achat	3H00
T	Importations et exportations d'œuvres d'art ;	1H30
A	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. TRACFIN	1H30
T	• Statut des opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des personnes habilitées à diriger des ventes volontaires ; rapports avec les différents professionnels des enchères. (notaires, huissiers, courtiers MA)	1H30
I	• Rédaction des documents et tenue des registres obligatoires	
O	- Procès-verbal	3H00
N	- Bordereau d'adjudication - Dépouillement de la vente - Décompte vendeur	
	- Livre de police - informatisation	1H00
	- Livre des armes	1H00
	- Douanes : Livre des métaux précieux	1H00
	- CITES	1H00
	• Organisation et attributions du conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Missions, jurisprudence	1H30
	<b>Sous-Total Réglementation</b>	<b>38 h 30</b>
	Recueil déontologique : base pour l'enseignement de la pratique des ventes (développement recueil de déontologie cf. p. 13 à 28) Confidentialité, diligence	4H00
Pratique des Ventes	• Organisation des ventes : visite d'un hotel des ventes Origine des biens vendus (vérification objets volés, envoi des catalogues aux musées, biens appartenant à l'OVV vendus à titre exceptionnel, refus de l'organisation de vente par un tiers non déclaré, experts, etc.) apporteurs d'affaires Description et estimation des lots : liste ou catalogue publicité de la vente - Identification et estimation de l'objet (auteur, matière support, datation, dimensions, décret Marcus) droit moral sur les œuvres (comité, ayants-droit)	4H00
&	Etablissement du mandat de vente (prix de réserve, etc.) Enlèvement, récolement objets à vendre, stockage, publicité	1H30
D	• Direction des ventes	1H30
é	- Annonce préalable à la vente : modalités pratiques (conditions de la vente, frais, fiscalité, rectification de prix de réserve, modification liée à l'authenticité d'un objet)	
o	- Préemption	2H00
n	- Adjudication (développement sur l'impossibilité d'achat pour les experts et les maisons de ventes)	
t	- Incidents (double enchère, police de la vente, incident au téléphone et sur internet, ordre d'achat)	
o	• Opérations post-vente	1H30
I	- Délivrance des lots	
o	- Paiement des lots	
g	- Folle enchère	
i	• Assurances objets confiés...	1H30
e	Spécificité des ventes en Alsace / Moselle	1H30
	<b>Sous-total Pratique des ventes - Déontologie</b>	<b>21 h 30</b>